

DECLARATION DE PERFORMANCE

Conformément Règlement n°574/2014 modifiant l'annexe III du règlement n°305/2011
No. 001-DoP-2015/02/01 conformément à la norme EN 13984: 2013

1.	Code d'identification unique du produit type:	Isolant mince réfléchissant Aluthermo Quattro comme pare-vapeur.
2.	Usage prévu du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :	Isolant mince réfléchissant Aluthermo Quattro comme pare-vapeur pour la construction des toits et des murs isolés thermiquement.
3.	Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant :	Aluthermo SA Steinkelt, Galhausen 23 B-4780 Saint Vith Belgique
4.	Systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction (AVCP):	Système 3
5.	Norme harmonisée:	EN 13984/ 2013
6.	Organisme notifié:	Laboratoire reconnu nr. 1301, Technický a skúšobný ústav stavebný, n.o., Bratislava, Slovak Republic

7. Performances déclarées:

CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES	PERFORMANCE	SYSTEME AVCP	SPECIFICATION TECHNIQUE HARMONISEE
Etanchéité à l'eau	étanche à 2kPa	Système 3	EN 13984: 2013
Durabilité de la résistance à la vapeur d'eau après vieillissement artificiel	passé		
Résistance à la rupture en direction longitudinale	≥ 140 N		
Résistance à la rupture en direction transversale	≥ 180 N		
Résistance à la vapeur d'eau	(> 33000 +- 7000) (m ² .s.Pa)/kg		
Résistance à la traction en direction longitudinale	≥ 350 N/50 mm		
Résistance à la traction en direction transversale	≥ 350 N/50 mm		
Elongation en direction longitudinale	≥ 20 %		
Elongation en direction transversale	≥ 10 %		
Réaction au feu	NPD	-	

Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 7.

La présente déclaration de performance est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 3.

Signé pour le fabricant et en son nom par:

À Saint Vith, le 1er Février 2015



Lambert Jakobs
Administrateur délégué Aluthermo SA